



© G. Perreau

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-095-2195 05 005-2024 1223-014 1\_24-BF

---

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales ce débat a lieu sur la base d'un rapport présentant notamment :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation pluriannuelle des investissements
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

---

## Table des matières

<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
1. Contexte économique international : une croissance stabilisée et une baisse de l'inflation .....	4
2. Au niveau national, un rythme de croissance modéré .....	4
<b>II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 .....</b>	<b>6</b>
<b>A- UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE SAINNE .....</b>	<b>7</b>
1. Le contexte financier .....	7
2. Une stratégie financière pilotée et ambitieuse .....	12
3. Un endettement maîtrisé grâce à la gestion active de nos fonds de roulement .....	17
<b>B- LES GRANDES ORIENTATIONS 2025.....</b>	<b>22</b>
1. Une ville sûre et rassurante .....	22
2. Une ville qui permet d'apprendre et de grandir.....	22
3. Une ville dynamique et attractive.....	22
4. Une ville verte, mobile et durable .....	23
5. Une ville où le cadre de vie est préservé.....	23
6. Une ville humaine et solidaire .....	23
<b>III. LE CONTEXTE RH .....</b>	<b>24</b>
1. Évolution des effectifs de la Ville (hors CCAS) par statuts, catégories et filières.....	24
2. Evolution de la masse salariale (chapitre 012) .....	25
3. Prévisions 2025 .....	28
<b>IV. ANNEXE N°1 – INDEMNITES DES ELUS.....</b>	<b>30</b>

---

# I. PREAMBULE

## 1. Contexte économique international : une croissance stabilisée et une baisse de l'inflation

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1% selon l'OCDE, grâce aux performances des économies asiatiques et des Etats-Unis.

Dans la zone euro, la croissance économique 2024 est estimée à environ 0,8% contre 0,5% en 2023.

La croissance mondiale devrait se maintenir à 3,2 % en 2025. Cette prévision est cependant incertaine compte tenu des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine et à l'évolution des conflits au Moyen-Orient.

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales.

Après avoir atteint un pic à 7,5% en début d'année, le taux d'inflation est redescendu à 6,4% en octobre 2024.

En 2025, l'inflation mondiale est estimée à 4,4% mais reste tributaire du contexte géopolitique qui demeure instable.

## 2. Au niveau national, un rythme de croissance modéré

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1% en France en 2024. Elle a notamment été soutenue par les Jeux Olympiques et Paralympiques durant l'été et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages d'ici la fin de l'année.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire avec une progression de la consommation des ménages.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit ainsi une croissance de 1,1 %.

---

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) poursuit sa baisse, passant de 4,2 % au dernier trimestre 2023 à 2,5 % au deuxième trimestre 2024. En juillet 2024, elle est de 2,7 %, puis de 2,2 % en août et 1,5 % en septembre. C'est la première fois depuis trois ans que l'inflation française repasse sous la barre des 2 %. Ce recul est principalement dû aux hausses modérées des prix des produits alimentaires (+1,4 %) et manufacturés (+0,5 %) en juillet 2024. Les prix de l'énergie devraient continuer à baisser, notamment avec une réduction de 15 % des tarifs réglementés de l'électricité prévue en février 2025. L'inflation des services, qui s'élevait à 3,1 % en juillet 2024, amorce également sa décrue et devrait poursuivre son recul en 2025.

Selon les prévisions gouvernementales, l'inflation devrait atteindre 2,1 % en moyenne en 2024, avant de continuer sa baisse pour se situer à 1,8 % en 2025.

---

## II. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

*A l'heure où ce rapport est rédigé, le gouvernement vient d'être censuré. Un nouveau Premier Ministre devra être nommé et un gouvernement proposé. A ce stade, toutes les options sont envisageables, y compris le statu quo budget 2024.*

*C'est un brouillard inédit qui s'installe sur l'élaboration des budgets locaux.*

---

## A- UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE SAIN

Malgré un contexte budgétaire incertain, tendu et une nouvelle fois inédit, la ville poursuit ses objectifs en matière d'amélioration du cadre de vie et des services rendus à ses habitants tout en ayant également pour devoir d'entretenir son patrimoine ancien en lien avec son label "Ville d'Art et d'Histoire".

Elle continue ainsi à investir fortement tout en développant le niveau des services publics.

### 1. Le contexte financier

Tout comme l'année 2023, l'année 2024 a été marquée par les impacts de la situation géopolitique (guerre en Ukraine et conflit au Proche-Orient) qui continueront à se faire ressentir sur l'année 2025.

La Ville de Pontoise n'a pas échappé aux diverses augmentations de dépenses tant sur les matières premières que sur les prestations de services, les fluides et les charges de personnel.

#### Des dépenses de fonctionnement impactées durablement par la période inflationniste :

L'année 2024 a été marquée par un effet durable de l'inflation des mois précédents. Cette augmentation des prix a confirmé l'impact sur les dépenses de la Ville notamment concernant les charges à caractère général (chapitre 011). Cela explique en partie que ce chapitre ait franchi en 2023, pour la première fois, la barre des 10 M€ réalisés. Cette tendance haussière se confirme sur 2024 et devrait même voir 2025 atteindre plus de 11,5 M€ en réalisation.

La forte hausse des coûts d'énergies observée en 2022 (+ 73% par rapport à 2021) s'est finalement stabilisée en 2023 puis 2024 malgré la crainte d'une inflation galopante. L'évolution en 2025 sera plus impactée par le cours des marchés mondiaux car le nouveau marché de chauffage de la ville qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 bénéficie d'un mécanisme moins protecteur sur le fluide gaz.

---

Les consommations et les abonnements en matière de fluides représentent l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement (environ 17% du chapitre 011).

Les marchés récurrents nous démontrent l'effet cliquet. L'augmentation des matières premières a obligé nos différents prestataires à solliciter, en plus de la révision des prix contractuelle, une augmentation de leurs prix en 2023 et 2024 et continuera à impacter la Ville de Pontoise en 2025.

Enfin, la difficulté à renouveler les marchés des assurances en dommage aux biens et flotte automobile, a contraint Pontoise, comme l'ensemble des collectivités à conclure des contrats à la hausse. Ainsi, ce poste de dépenses a connu une hausse de + 229 % entre 2023 et 2024 (467 830 € contre 142 227 €). Il est attendu une légère augmentation en 2025 pour atteindre 480 000 € compte-tenu de nos contrats en cours.

A noter, qu'un audit de nos assurances et une analyse de notre flotte automobile sont prévus sur l'année 2025. L'objectif étant de voir ce poste de dépenses diminuer dès 2026 puis de nouveau en 2027 avant de se stabiliser autour de 380 000 €, montant correspondant tout de même au triple des montants observés entre 2019 et 2022. Ce montant pourrait de plus être impacté par l'application de taxes supplémentaires liées aux nombreux événements climatiques.

Compte-tenu des effets inflationnistes également subis par nos associations, nous prévoyons par ailleurs une hausse de 5% des montants alloués aux subventions.

La Ville a également connu une hausse de sa masse salariale en 2024 avec une réalisation prévue à 24,1 M€ contre 23,2 M€ en 2023. Cela s'explique par le nouveau dégel du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+ 1,5%) qui a impacté 2024 en année pleine soit 195K€, une hausse de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit 215K€ supplémentaires, des créations de postes et un taux de vacance de postes moins important qu'en 2023.

La revalorisation du SMIC (2%) au 1<sup>er</sup> novembre 2024 a aussi conduit à une augmentation automatique de la masse salariale dont l'impact sera réellement visible

---

en 2025. Cette mesure a aussi entraîné la mise en place d'une indemnité différentielle pour les agents dont le traitement indiciaire était inférieur au SMIC.

L'ensemble de ces décisions étatiques représentent près de 426 K€ de dépenses supplémentaires pour la Ville en 2024.

La masse salariale 2025 connaîtra une hausse significative du fait de plusieurs éléments :

- Impact PLF 2025 : 4 points CNRACL supplémentaires, coût supplémentaire estimé à 310 000 € (version gouvernement Barnier),
- Impact PLF 2025 : 1 point URSSAF (cotisations maladie) supplémentaire, coût estimé à 70 000 € (version gouvernement Barnier),
- Mise en place de la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) avec participations de l'employeur, coût maximum estimé à 304 000 €
- Revalorisation du ticket restaurant, coût supplémentaire estimé à 106 000 €
- Création de postes/ Renforcement des services de la ville
- Glissement Vieillesse Technicité (+ 2%)

Des recettes de fonctionnement dont la dynamique sera inférieure à celle des dépenses :

- Fiscalité directe :

Bien qu'ayant des conséquences négatives sur les dépenses, l'inflation a aussi un impact positif sur les recettes. En effet, les bases fiscales de la Ville ont connu une augmentation en 2024 de 3,9% et une évolution est à ce jour estimée entre + 1,5% et 2% en 2025.

La fiscalité directe en 2025 devrait représenter des recettes supérieures à 26 M€.

---

- Fiscalité indirecte :

La fiscalité indirecte connaît en revanche une constante baisse depuis 2021 passant de 8,2 M€ à 6,9 M€ en 2024 et 6,7 M€ attendu pour 2025.

En raison de l'intégration de la Ville de Pontoise au Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis du transfert de la gestion des terrains familiaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les attributions de compensation sont estimées à 3,44 M€ en 2025 contre 3,97 M€ en 2023 et 3,52 M€ en 2024.

Le Fonds de Solidarité des communes d'Île-de-France (FSRIF) a connu une importante baisse entre 2023 et 2024, passant de 1,68 M€ à 1,51 M€. Il est attendu un niveau équivalent pour 2025.

En parallèle, il convient de noter qu'à partir de 2022 la Ville de Pontoise a perdu le bénéfice du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et est même devenue contributrice en 2023 à hauteur de 255 000€. Ce fonds de péréquation était de nouveau attendu comme une dépense sur 2024 mais finalement la Ville de Pontoise se retrouve à la fois contributrice et bénéficiaire, soit une recette nette de 194 000 €. L'incertitude plane sur 2025 et les années suivantes quant à l'évolution de ce fonds.

Enfin, les difficultés observées sur le marché de l'immobilier entraînent une baisse drastique des taxes additionnelles aux droits de mutation reversées à Pontoise qui passent de 1,7 M€ en 2021 à 1,4 M€ en 2022 puis à 1,1 M€ en 2023 et enfin à 800 000 € en 2024.

- Dotations :

Tout d'abord, une diminution de 90 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la ville est attendue en application du mécanisme d'écrêtement. Cette

---

perte devrait néanmoins être compensée par une augmentation à l'identique de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En revanche, comme vu précédemment, le projet de loi de finances 2025 devrait supprimer le FCTVA en fonctionnement ce qui représenterait une perte annuelle de 70 000 €.

- Les participations :

Concernant les recettes de participations des usagers (restauration scolaire, accueil périscolaire, voirie, location de salles, ...), la Ville a appliqué une refonte de ses grilles tarifaires au 1<sup>er</sup> septembre 2023 puis la révision annuelle au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Afin de maintenir des prestations de qualité tout en compensant la hausse annuelle des charges fixes, il a été décidé d'appliquer une hausse moyenne de 5%, tout en diminuant les tarifs appliqués aux familles les plus modestes.

La Ville de Pontoise a ainsi été vigilante aux effets de seuils et a donc réévalué les quotients familiaux afin que les familles ayant connu une hausse de revenus ne soient pas doublement pénalisées par un changement de tranche de QF et une révision des tarifs.

Les participations des usagers sont estimées à 2,99 M€ pour 2025.

**Au vu de ces éléments, et afin de lui permettre de préserver les moyens de ses ambitions, la Ville devra être extrêmement vigilante sur le maintien de son épargne brute.**

---

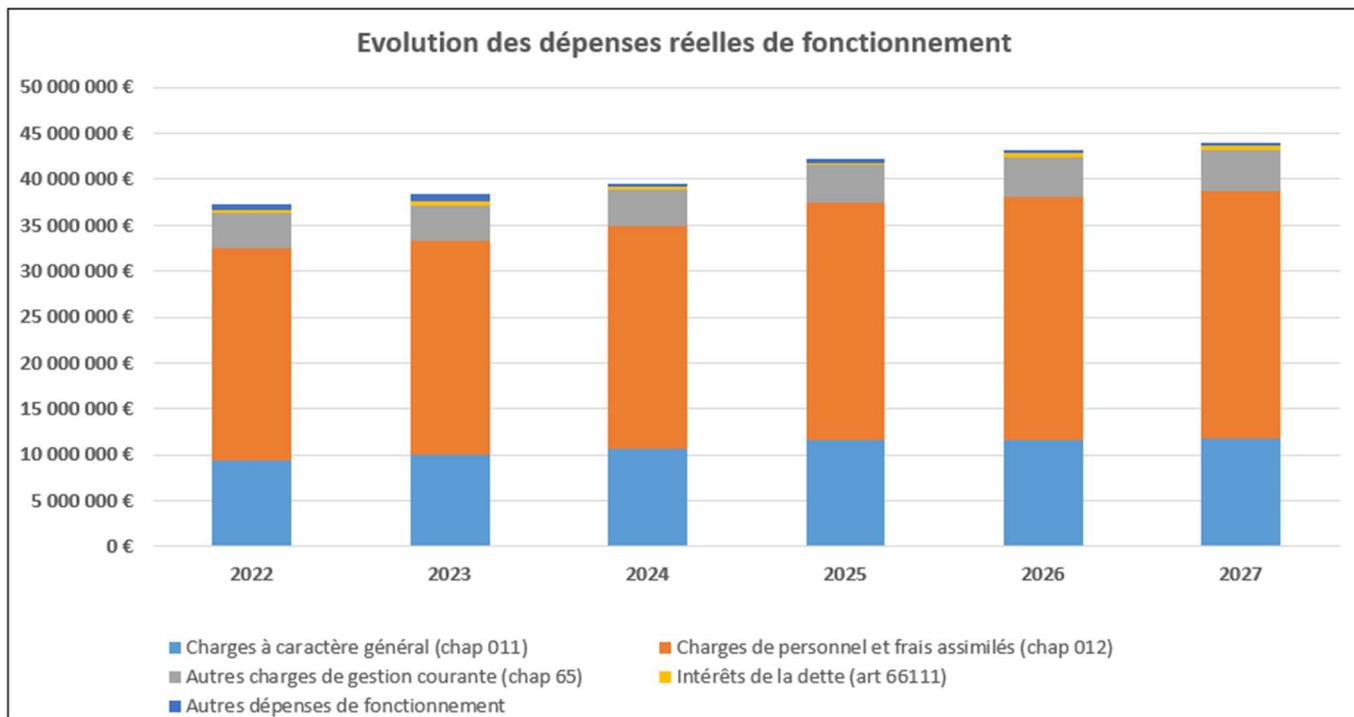
## **2. Une stratégie financière pilotée et ambitieuse**

La stratégie financière reste claire :

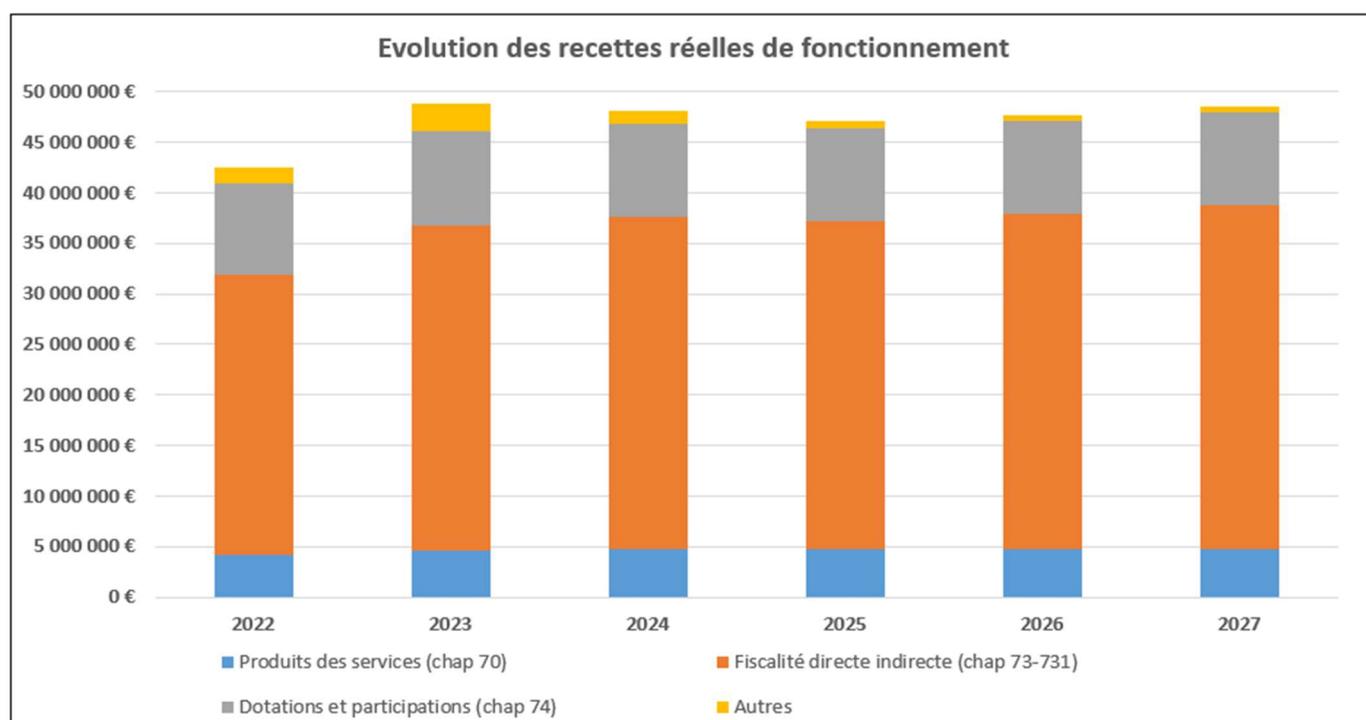
- Une gestion rigoureuse et pilotée des dépenses de fonctionnement : poursuite du développement d'une culture de gestion au sein de chaque service permettant une optimisation des ressources aussi bien fonctionnelles que financières, définition d'une politique achats illustrée notamment par la mise en place d'une nomenclature permettant de continuer l'optimisation de nos marchés publics ; professionnalisation du réseau de correspondants de gestion permettant de centraliser les fonctions budgétaires et comptables sur quelques agents experts, systématisation de la projection pluriannuelle sur l'ensemble des items de gestion (RH, dépenses de fonctionnement, projets d'investissement) ;
- Une recherche continue de nouvelles ressources : exploration des cofinancements possibles, projet de recours au mécénat (avec notamment la mise en place de partenariats avec la Fondation du patrimoine et HEC pour le financement des travaux de rénovation de la Cathédrale Saint-Maclou) et au sponsoring ;
- Une amplification de nos investissements et ce, malgré un contexte tendu. Après des dépenses d'équipements réalisées à hauteur de 9,2 M€ en 2023, l'année 2024 a vu ces dépenses grimper à 12,5 M€. La Ville de Pontoise ambitionne de réaliser 14 M€ en 2025.
- La mise en place en 2024 d'un budget citoyen donnant la possibilité aux Pontoisiens de proposer, voter et décider de projets à réaliser en investissement. L'enveloppe annuelle est portée à 90 000 €.
- Des ambitions marquées sur des projets impactant favorablement l'environnement :

- 
- 1- Lutter contre le changement climatique : optimisation énergétique des bâtiments publics, développement de la mobilité douce (piste cyclable Boulevard de l'Europe, arceaux vélos, Challenge mobilité), aménagement durable (Action Cœur de Ville), renaturation des cours d'écoles et désimperméabilisation.
  - 2- Préservation de la biodiversité : aménagement du cimetière, mise en place de l'éco-pâturage, préservation des milieux (extension du dispositif "J'allume ma rue"), gestion des ressources en eau (récupérateurs d'eau), promotion de la biodiversité et des pratiques écologiques dans les écoles.
  - 3- Epanouissement de tous les êtres humains : soutien à l'éducation et sensibilisation au développement durable, promotion des activités culturelles, sportives et de l'économie locale (Printemps des Arts, Automne des Quais, ...), amélioration du cadre de vie et de l'habitat (extension du permis de louer, échanges sur les dispositifs de la Ville).
  - 4- Cohésion sociale et solidarité : accès aux droits et accompagnement social (plaquette communication, sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes), implication citoyenne et gouvernance participative (Conseil Municipal des Enfants, Budget Citoyen), "Boutique à l'essai", partenariat avec l'hôpital NOVO pour le mois sans tabac, soutien à la mobilité et à l'emploi, sécurité et prévention des risques.
  - 5- Modes de production et de consommation responsables : alimentation durable et circuits courts, événements et pratiques éco-responsables, réutilisation et réduction des déchets (ressourceries éphémères, brocante de quartier, réutilisation des matériaux pour les travaux de voirie, Repair café), sensibilisation aux pratiques durables (ateliers Vélos Services, potager et composteurs).

Concernant les dépenses de fonctionnement :



Concernant les recettes de fonctionnement :

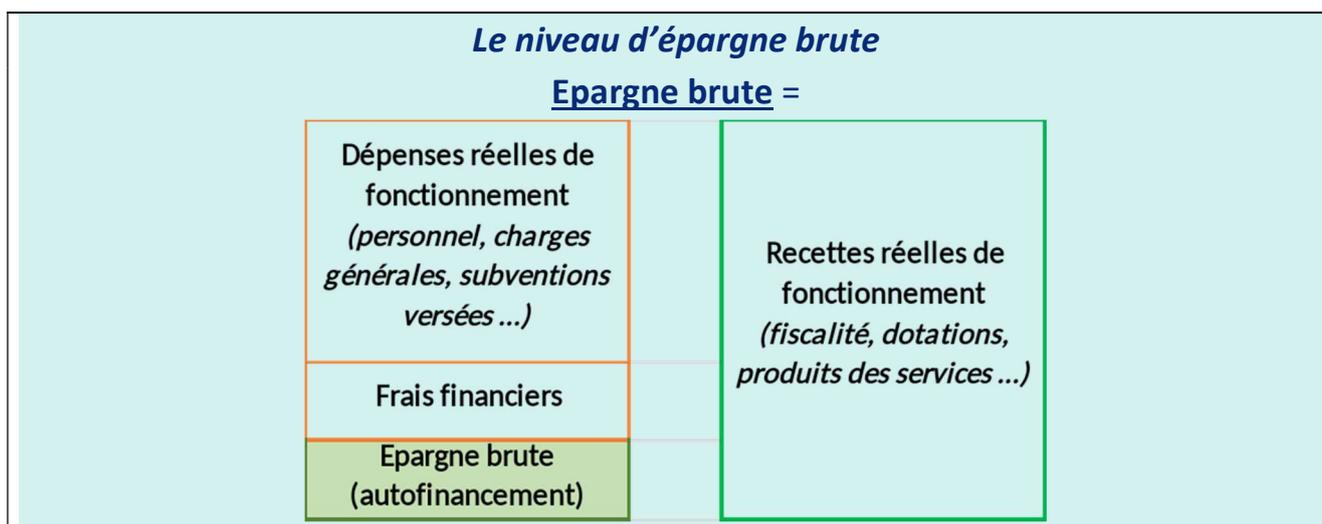


Comme indiqué ci-dessus, à partir de 2023, la Ville de Pontoise a enregistré une augmentation de ses recettes fiscales. En 2025, il est attendu une nouvelle hausse de la valeur des bases fiscales (entre +1,5% et + 2%).

Depuis 2022, les produits des services connaissent une augmentation importante du fait de la mise en place de la DSP « Stationnement ». Les recettes de stationnement en voirie sont en effet perçues directement par la ville avant d'être reversées en très grande partie à la société INDIGO.

Notre prospective à partir de 2025 reste prudente (contexte politique actuel) et repart à la hausse de 1,5% en rythme annuel.

Ces éléments sont essentiels pour le maintien de nos ratios et notamment celui de l'épargne brute.



Ce solde révèle principalement notre capacité à autofinancer nos investissements.

---

Pour être analysé en exécution budgétaire, il doit être rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, établissant ainsi le taux d'épargne brute. En compte administratif, l'objectif d'au moins 7% est régulièrement admis pour révéler une maîtrise de la section de fonctionnement et de l'autofinancement.

Fin 2024, l'épargne brute de la commune de Pontoise devrait s'établir autour de 9 M€ (contre 10,3 M€ en 2023) et démontre ainsi la maîtrise des finances de la commune malgré le contexte économique complexe que nous connaissons.

Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, la commune de Pontoise souhaite maintenir un taux d'épargne brute d'au moins 7%, et donc continuer à participer activement à la relance du territoire et à la qualité de vie de ses habitants par les investissements réalisés grâce à cette épargne.

Cette épargne brute représente surtout la capacité de la Ville à financer son investissement.

Ces éléments servent de base au travail d'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Ville pour la période 2025-2031.

Ce PPI est composé :

- D'une part récurrente : investissement courant (18,9 M€ sur la période) dont une enveloppe de rénovation voiries et trottoirs, une enveloppe caméras, vidéoprotection et verbalisation + fibre et génie civil, une enveloppe renouvellement de la flotte automobile en électrique, une enveloppe travaux et peintures écoles, une enveloppe rénovation et travaux dans les bâtiments communaux, une enveloppe budget citoyen, une enveloppe préemptions de commerces et des attributions de compensation versées à la CACP dans le cadre du SCSi ;

- 
- D'une part « divers projets » concernant des projets ponctuels réalisés sur une année : 1,5 M€ par an en moyenne soit 10,5 M€ sur la période 2025-2031 ;
  - D'autre part les projets dits « coups partis » : 49,7 M€ sur 7 ans (2025-2031) concernant l'ANRU Marcouville (17 M€), la finalisation de la reconstruction du Groupe Scolaire Piette élémentaire (6,3 M€) les remparts des quais de l'Oise (2,8 M€) et la restauration de la Cathédrale Saint-Maclou (14,8 M€).

Les dépenses d'équipements auront plusieurs sources de financement :

- L'autofinancement constitué par l'épargne brute ;
- Les subventions et participations de nos partenaires qui devraient financer environ 20% des projets (sous réserve des conséquences de la Loi de Finances) ;
- La récupération du FCTVA (à noter une perte de 1,55 points décidée par la PLF 2025)
- Le recours à l'emprunt : ce levier n'a pas été utilisé entre 2021 et 2024 afin de diminuer le fonds de roulement de la Ville et ainsi revenir à un niveau correct d'excédents. Compte-tenu de notre niveau d'endettement actuel, dans le cadre de notre prospective financière et afin de financer notre PPI ambitieux, il est envisagé de contracter des emprunts sur la période 2025-2031 à hauteur de 36 M€ soit un peu de plus de 5 M€ par an en moyenne.

### **3. Un endettement maîtrisé grâce à la gestion active de nos fonds de roulement**

Deux axes guident la politique communale en matière de dette :

- Gestion active du stock de dette existant présentant un risque raisonnable au sens de la Charte de Bonne Conduite (96% de produits non structurés (1A) dont la trajectoire est connue) avec de nouveaux emprunts à taux fixes et/ou variables selon les opportunités.

- 
- Mobilisation du fonds de roulement (dont le montant est principalement lié à la diminution des dépenses pendant la crise sanitaire du COVID) pour le financement des dépenses d'investissement avec le maintien d'un minimum de deux mois de dépenses de fonctionnement.

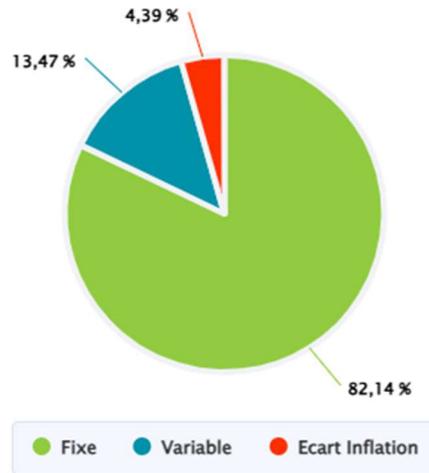
La politique de gestion active de l'encours de dette, associée au maintien de taux d'intérêts bas sur la période 2021-2022 avant une remontée en 2023, a confirmé une maîtrise de nos frais financiers (317 000 € en 2022, 376 000 € en 2023 et de 363 000€ en 2024).

Ainsi en 2024, les frais financiers de la Ville représentent seulement 0,92% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement quand la moyenne de la strate s'établit autour 1,86% à fin 2023.

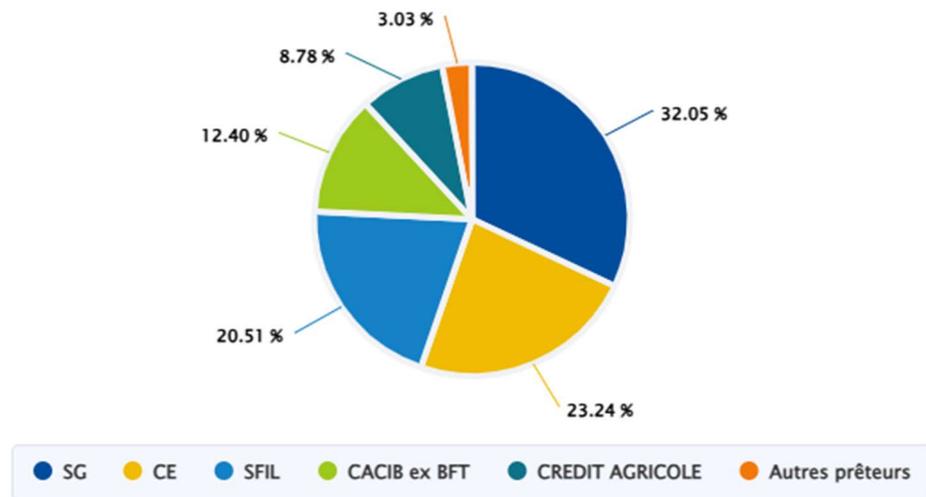
Les frais financiers liés aux emprunts actuels sont estimés à 274 000 € en 2025.

Le taux moyen de la dette 2024 de la Ville est de 2,15%, soit un taux relativement bas au regard de la structure de l'encours de dette au 31/12/2024 :

Dette par type de risque



Répartition par prêteur



L'encours à taux fixe, prépondérant pour la collectivité, est habituellement plus onéreux. Cependant, la Ville de Pontoise a su emprunter au bon moment, permettant ainsi d'avoir un taux moyen faible (2,54% fin 2023 contre 2,76% pour les collectivités locales de 20 000 à 50 000 habitants).

L'encours de dette fin 2023 s'établissait à 15,6 millions € (contre 17,6 M€ fin 2022), soit un montant de 499 € par habitant, montant significativement inférieur à la moyenne nationale de la strate qui s'élève à 976 € par habitant.

L'encours de la dette s'établira à 13,7 millions € fin 2024.

**Capacité de désendettement** = Encours de la dette / Epargne brute

Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser son encours de dette en y consacrant l'intégralité de son autofinancement (épargne brute).

Le seuil maximum de désendettement est généralement fixé à 12 ans pour le bloc communal.

Le tableau ci-dessous indique le niveau de capacité de désendettement sur ces dernières années. La Commune l'a volontairement maintenu à un niveau sensiblement en-dessous de la moyenne de la strate afin de préserver ses capacités d'investissement, a fortiori dans un contexte de risque de contraction de son épargne brute par le truchement de diverses décisions gouvernementales. Les emprunts sur la période 2025-2031 devraient s'élever à 36 M€ afin d'avoir les moyens des ambitions du PPI et faire évoluer la capacité de désendettement de la ville de la manière suivante :

en année	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Capacité désendettement</b>	3,63	1,52	1,71	3,63	4,34
<b>Seuil</b>	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

---

en M€	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Encours de dette au 01/01</b>	19,5	17,6	15,6	13,7	18,0
<b>Encours de dette au 31/12</b>	17,6	15,6	13,7	18,0	19,6

Le recours à l'emprunt sera maîtrisé et borné aux besoins réels de nos investissements dans un PPI ambitieux, tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur cette période.

Il est à noter que l'évolution rétrospective et prospective de l'encours de dette doit être examinée à la lueur des nombreux investissements réalisés et restant à réaliser par la commune lors de ce mandat, groupe scolaire Piette, Cathédrale Saint Maclou, rénovation des remparts, ANRU Marcouville, etc...

---

## **B- LES GRANDES ORIENTATIONS 2025**

### **1. Une ville sûre et rassurante**

- Poursuite du développement du système de vidéo protection
- Poursuite du renforcement des équipes au sein de la Police municipale
- Cybersécurité avec le SCSI

### **2. Une ville qui permet d'apprendre et de grandir**

- Poursuite de la reconstruction du Groupe Scolaire élémentaire Ludovic Piette
- Ouverture du Groupe Scolaire Bossut
- Organisation d'actions de soutien aux projets d'orientation et d'insertion professionnelle (forum orientation collégiens, dispositifs BDP et BAFA)
- Conseil municipal des enfants

### **3. Une ville dynamique et attractive**

- Poursuite des actions et réaménagement dans le cadre du dispositif national « Action Cœur de Ville » : aides aux ravalements de façades
- Réalisation d'œuvres d'art urbains avec le dispositif « Art en Ville »
- Lancement des travaux de restauration de la cathédrale Saint-Maclou
- Reconduction du « Village des Sports » en période estivale
- Rénovation de nos équipements sportifs

- 
- Modernisation de l'accueil et des services administratifs
  - Renouvellement mobiliers urbains

#### **4. Une ville verte, mobile et durable**

- 2<sup>ème</sup> phase de la végétalisation et réaménagement du cimetière
- Poursuite de la désimperméabilisation et de la végétalisation des cours d'écoles
- Diverses actions pour la biodiversité
- Diminution de la consommation de papier dans les écoles

#### **5. Une ville où le cadre de vie est préservé**

- Début de la phase opérationnelle du projet de requalification de Marcouville dans le cadre de l'ANRU
- Poursuite du plan de réfection et de réaménagement des rues et des trottoirs (Avenue Ile-de-France, place de la piscine, ...)
- Enfouissement des réseaux rue de la Citadelle
- PPI Remparts
- Préemptions de murs, fonds et baux commerciaux

#### **6. Une ville humaine et solidaire**

- Reconduction du Budget Citoyen
- Reconduction de l'accompagnement des familles et développement de nouvelles actions dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE)
- Développement des activités de l'Espace Cordeliers et de l'Espace Larris-Maradas
- Développement d'actions de prévention santé (contraception, précarité menstruelle, ...)
- Intensification des actions de lutte contre les violences intrafamiliales

### III. LE CONTEXTE RH

#### 1. Évolution des effectifs de la Ville (hors CCAS) par statuts, catégories et filières

- Evolution des effectifs permanents pourvus par statuts

Exercice	2020*	2021*	2022*	2023**	2024 ***	2024%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	358	347	315	319	323	60.6% des effectifs
Agents contractuels	135	146	177	158	210	39.4% des effectifs
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>493</b>	<b>492</b>	<b>477</b>	<b>533</b>	<b>100%</b>

\*Au 31/12 \*\* Au 17/11 \*\*\* Au 30/11

- Evolution des effectifs permanents pourvus par catégories hiérarchiques

Exercice	2020*	2021*	2022*	2023**	2024***	2024%
Cat. A	53	50	44	44	49	9,1% des effectifs
Cat. B	46	46	67	65	70	13,13% des effectifs
Cat. C	394	397	381	368	414	77,77% des effectifs
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>493</b>	<b>492</b>	<b>477</b>	<b>533</b>	<b>100%</b>

\*Au 31/12 \*\* Au 17/11 \*\*\* Au 30/11

- Evolution des effectifs permanents pourvus par filières

Exercice	2020*	2021*	2022*	2023**	2024 ***
Filière administrative	106	104	105	105	118
Filière technique	218	218	207	186	197
Filière animation	45	43	50	48	66

Filière culturelle	21	23	23	21	22
Filière sociale	85	86	89	94	105
Filière sportive	1	1	2	2	2
Filière police municipale	17	18	16	21	23
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>493</b>	<b>492</b>	<b>477</b>	<b>533</b>

\*Au 31/12 \*\* Au 17/11 \*\*\* Au 30/11

Il est précisé que la variation des effectifs s'explique principalement par plusieurs créations de postes (policiers municipaux, opérateur CSU, officiers d'Etat civil, jardinier, agent propreté, directeur des finances, agents des équipements sportifs, animateur jeunesse, agents administratifs ...), la contractualisation d'animateurs auparavant en vacations et l'optimisation des recrutements en vue d'améliorer le nombre de postes pourvus.

## **2. Evolution de la masse salariale (chapitre 012)**

Exercice	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Budgété 2024
Montant	22 129 334 €	22 057 040 €	22 999 287 €	23 196 750€	24 700 000
Variation	-0,5	-0,33	4,27	0.86	6.5

Une attention particulière a été portée à la gestion des emplois et compétences et aux mesures d'optimisation du fonctionnement des services :

- transfert de la gestion du secteur informatique et téléphonie à la CACP
- réorganisations de services : fusion des services musées/patrimoine, création d'une régie gardien ...
- évolution des missions des ATSEM vers du périscolaire en vue de limiter la pénibilité et de renforcer leur rôle d'accompagnement pédagogique
- refonte de l'accueil de l'espace Cordeliers par de la mobilité interne
- accompagnement de reclassements pour raisons de santé et d'usure professionnelle sur des postes vacants en vue de limiter les affectations en sur-nombre

- 
- mutualisation dans le domaine de la police municipale avec la mise en place d'une convention avec la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône

Pour autant, la prévision de masse salariale de la Ville de Pontoise a augmenté sensiblement au cours de l'année 2024 compte tenu de l'application de plusieurs mesures salariales d'origine gouvernementale. Plus précisément et dans la continuité de 2022 et 2023, la masse salariale a été impactée par les mesures suivantes :

- 1er janvier 2024 : hausse de 5 points d'indice pour tous les agents
- 1er novembre 2024 : revalorisation du SMIC de 2% (+ 32 000 € en année pleine) et revalorisation du minimum de traitement.

La réforme des retraites entrée en vigueur au 1er septembre 2023 a également impacté cette année 2024. L'âge légal d'ouverture des droits à retraite est relevé à 64 ans (pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1968), à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1er septembre 1961. Le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits est également augmenté de deux ans pour les catégories actives de la fonction publique, soit de 52 à 54 ans pour les « super-actifs » et de 57 à 59 ans pour les autres catégories actives. 13 agents sont partis en retraite en 2024.

Malgré ces impacts, la Ville a fait le choix de maintenir en 2024 :

- L'appui d'une assistante de service social du personnel (conventionnement avec le CIG)
- La participation au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- Le financement, à hauteur de 50%, de tickets restaurant d'une valeur faciale de 6,20 euros pour les agents. Cette dépense reste constante par rapport aux dernières années (en écartant 2020).
- La participation à la prévoyance des agents ayant souscrit un contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

---

Il est à noter que certaines autres dépenses dans le domaine de la prévention/santé et de la formation sont nécessaires et ont aussi été renforcées :

- L'appui d'un Conseil médical (conventionnement avec le CIG) ;
- L'augmentation des visites suite à l'affectation par le CIG d'un médecin de prévention et d'une infirmière du travail (après plus de 2 ans de vacance de poste).
- Le soutien d'une assurance statutaire contre les risques accidents de travail, décès ou maladies professionnelles des agents titulaires ;
- La collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) via une cotisation annuelle de 0,9% de la masse salariale. A cela s'ajoute une contribution de 0,1 de la masse salariale depuis 2022, pour compenser la prise en charge des frais de formation des apprentis par cet organisme. Pour autant, compte tenu du nombre exponentiel de contrats souscrits dans la Fonction Publique Territoriale, le CNFPT a poursuivi le durcissement amorcé en juin 2023 de la prise en charge des financements pour les contrats d'apprentissage. En 2024, il a limité la prise en charge à 44 métiers en tension conduisant les collectivités et a mis en place des quotas conduisant à prendre en charge 4 contrats sur 10 demandes pour la Ville de Pontoise. La Ville recourt aussi à des organismes de formations privés pour former les agents et les faire monter en compétences : CACES, habilitation, secourisme...
- L'appui nouveau d'une psychologue du travail (conventionnement avec le CIG) a amélioré l'accompagnement des agents.

A ces nouvelles mesures gouvernementales, s'ajoute la reconduction du versement de l'indemnité de fin de contrat, dépense obligatoire depuis le 1er janvier 2021, dont le montant brut chargé s'élevait pour l'année 2024 (au 30/11) à 21 384 €.

Il est précisé que le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), indemnité versée à un agent si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation a été suspendu pour 2024 par décision étatique.

---

Au-delà de ces mesures, la ville se doit néanmoins de développer bien évidemment des actions nécessaires au territoire Pontoisien avec :

- Le maintien d'une dynamique salariale sur les métiers sous tension pour lesquels la loi de l'offre et de la demande implique parfois une revalorisation de notre cible salariale.
- Le maintien d'une présence des policiers municipaux, 7 jours sur 7, avec un élargissement de l'amplitude horaire.
- Le maintien du passage de la Brigade Propreté le dimanche, tout au long de l'année.
- La poursuite du recrutement d'apprentis.
- Le maintien des services civiques
- L'accueil de stagiaires.

En tout état de cause, la Ville se doit de contenir ses dépenses RH en :

- Poursuivant sa politique GPEEC ;
- Assurant un suivi attentif des vacataires tout en contractualisant les agents occupant des postes permanents. Ces démarches permettent, d'une part, de lutter contre la précarité des agents et de stabiliser les équipes et, d'autre part, d'assurer un meilleur suivi du temps de travail (animateurs, agents de restauration scolaire) ;
- Continuant à maîtriser l'utilisation des heures supplémentaires ;
- Approfondissant le suivi de l'absentéisme et en œuvrant pour sa réduction.

### **3. Prévisions 2025**

En 2025, de nouvelles décisions déjà prises ou annoncées par le Gouvernement influenceront de facto la masse salariale de la Ville :

- 
- Prise en compte des mesures 2024 en année pleine ;
  - Evolution prévisible du SMIC
  - Mesures du projet de loi de finances et des mesures gouvernementales annoncées : augmentation de 4 points de la cotisation patronale CNRACL, arrêt de la compensation de l'augmentation de janvier 2024 de 1 point URSSAF (cotisations maladie), relèvement à 3 jours de carence et diminution du maintien de salaire en cas de maladie ordinaire

D'autre part, la Ville poursuit ses réflexions en vue d'adapter ses effectifs à ses besoins (aboutissement de réflexions sur des créations de poste notamment dans le domaine des services techniques). Il convient également d'anticiper les conséquences de la création d'une nouvelle école dans le quartier Bossut mais aussi de poursuivre l'étude sur le fonctionnement des services.

La Ville souhaite aussi s'engager dans l'amélioration des conditions de travail de ses agents en lançant un pacte social comprenant notamment :

- La mise en place d'une protection sociale complémentaire renforcée (mutuelle et prévoyance) : + 300 000€
- La revalorisation des titres- restaurant : + 100 000 €
- La mise en place d'activités sportives et culturelles sur la pause méridienne pour les agents
- L'augmentation significative du plan de formation (chapitre 011) : 150 000 €

## IV. ANNEXE N°1 – INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités suivantes sont versées aux élus conformément aux délibérations du 16 juillet 2020 et du 4 février 2021.

Au 31/12/2024

Nom	Prénom	Montant brut annuel de l'Indemnité Communale	Montant brut annuel de l'Indemnité Conseil Départemental	Montant brut annuel de l'Indemnité Conseil Régional	Montant brut annuel de l'Indemnité CACP
ALVES-PINTO	Céline	2 959,56 €			1973.04 €
BLANCHARD	Sébastien	19 049,76 €			
CABARRUS	Marie Claude	19 049,76 €			
DAOUST	François	19 049,76 €			1973.04 €
DELAMARE	Schahrazade	19 049,76 €			
DELHORBE	Rolland	2 959,56 €			
DEWALLE	Laetitia	19 049,76 €			
DUPAQUIER	Robert	19 049,76 €			
FERRE	Annick	2 959,56 €			
FROMENTEIL	Anne	19 049,76 €	32 012,76 €		
GUERY	Sébastien	19 049,76 €			
KALNIN	Céline	2 959,56 €			
LAMBERT	Laurent	19 049,76 €			20 717.04 €
LEBAILLIF	Laurent	2 959,56 €			1973.04 €
LEFEBVRE	Monique	2 959,56 €			14 797.92 €
MOAL	Lenaïg	19 049,76 €			1973.04 €
MORCELLO	Patrick	19 049,76 €			
ROUDEN	Philippe	12 425,28 €			
VON EUW	Stéphanie	63 137,64 €		37 981,20 €	5656.2 €